

## Table des matières

1. Remarque préliminaire.....	2
2. Exigences minimales en matière de caméras et de personnel pour chaque match à domicile du championnat de Sky Swiss League ainsi que pour les matchs de play-off/layout .	2
3. Critères de qualité des flux .....	2
4. Production de trois flux différents.....	2
4.1. Stream 1: swissleague.tv & Sky: .....	2
4.2. Stream 2: 49ing.....	4
4.3. Stream 3: IMG Arena - Betting Stream .....	4
5. Positions de la caméra .....	5
6. Caméras de la porte arrière.....	5
7. Places de commentateurs .....	5
8. Les billets d'entrée ou les cartes d'accès au stade .....	5
9. Interviews de joueurs et d'officiels.....	5
10. Catalogue des sanctions .....	6
10.1. Remarques préliminaires sur le catalogue des sanctions .....	6
10.2. Montants du catalogue des sanctions .....	6
10.3. Décision & commission de décision .....	6
10.4. Possibilité de recours & commission de recours.....	6
11. Entrée en vigueur .....	7

## 1. Remarque préliminaire

Les clubs de la Sky Swiss League sont eux-mêmes responsables de la production télévisuelle de leurs matchs et les exigences minimales de production télévisuelle définies par l'assemblée de la Sky Swiss League du 19.06.2024 doivent être remplies par toutes les équipes participant au championnat de la Sky Swiss League pour tous les matchs de championnat et de playoff/playout. La qualité du produit et la satisfaction des spectateurs et des téléspectateurs, et en particulier des partenaires médiatiques, dépendent dans une large mesure de la production TV. Le règlement suivant contient les informations les plus importantes sur le standard minimum de la production TV et les exigences minimales en matière de qualité de streaming.

## 2. Exigences minimales en matière de caméras et de personnel pour chaque match à domicile du championnat de Sky Swiss League ainsi que pour les matchs de play-off/layout

- Caméras :
  - 1x caméra de guidage
  - 2x caméras derrière le but
  - 1x caméra sur trépied (gros plans / interviews)
- Personnel :
  - 1-2x pour la régie
  - 1x commentateur équipe recevant
  - 1x caméra de guidage
  - 1x caméra sur trépied

## 3. Critères de qualité des flux

- Stream stable
  - Pas de framedrops
  - Ingest Input constamment en ligne
- Qualité d'image
  - Couleur
  - Focalisée
  - FPS
  - Résolution
  - Pas d'interruptions ou de séquences floues
- Audio
  - Mixage commentateur / ambiance
  - Qualité de l'équipement technique
  - Le commentateur à distance nécessite un équipement de haute qualité, d'une bonne connectivité et d'un local approprié pour commenter.
- Graphiques
  - Tableau de score avec horloge de match selon instruction
  - Insertions sportives et publicitaires

## 4. Production de trois flux différents

### 4.1. Stream 1: swissleague.tv & Sky:

- Stream mixte avec commentateur, tableau des scores et graphiques.

- Informations techniques sur le fournissement du signal:
  - Protocole: SRT
  - Codec: H264
  - Résolution: 1920x1080
  - Scanning: progressif
  - FPS: 50 (constant)
  - Bitrate: CBR, 12-15 Mbps 50 FPS
  - Intervalle Keyframe: 2
  - Pistes audio:
    1. 1ère piste audio à domicile mixée avec Ambient
    2. 2ème piste audio Invité mixé avec Ambient
- Running Order
  - La production est basée sur le Running Order
- Graphiques
  - La Sky Swiss League utilise des graphiques uniformes dans le stream pour le tableau de score et les graphiques sportifs et les insertions publicitaires. Il convient de noter que le Running Order fait une distinction entre les graphiques "indispensables" et les graphiques "optionnels".
  - Les clubs utilisent les logos officiels et les abréviations des clubs de la Sky Swiss League.
  - Les clubs utilisent le même stinger pour tous les produits, quelle que soit la ligue.
- Commentateur
  - Chaque match est commenté par le club recevant. De plus, chaque match auquel participent des clubs de régions linguistiques différentes est également commenté par le club visiteur. Le club recevant est tenu de mettre en place les conditions techniques permettant au club visiteur de commenter sur place ou à distance.
  - Le club recevant est responsable de contrôler, de tester et, le cas échéant, d'adapter les réglages des pistes audio dans l'« Asport Manager Tool » avant chaque événement. Dans le meilleur des cas, cela doit être fait le plus tôt possible, mais au plus tard 90 minutes avant le match, afin que les spectateurs soient informés à temps.
  - Dans le fichier Excel correspondant « Commentateur invité », le premier onglet contient les coordonnées du responsable de la production par club (chaque club doit les tenir à jour), les informations techniques pour le commentaire sur place ainsi que le mot de passe vMix Call pour le commentaire à distance.
  - Dans le deuxième onglet du fichier Excel, le club visiteur doit indiquer à l'avance, mais au plus tard à 12h00 le jour du match, si un commentateur invité est proposé ou non. Il doit également indiquer si le commentateur sera présent sur place ou s'il commentera à distance. Les coordonnées du commentateur doivent également être indiquées à temps.
  - Il est important pour l'organisation et la réalisation de l'événement que le responsable de la production du club recevant et le commentateur invité se rencontrent suffisamment tôt. De plus, l'intégration du commentateur invité doit être testée avant le début de l'événement, au plus tard 45 minutes avant le match, afin de prévenir tout problème technique. Chaque match est commenté par le club recevant. En outre, chaque match opposant des équipes de régions linguistiques différentes est également commenté par le club visiteur. Le club recevant est tenu de mettre en place les conditions techniques permettant au club visiteur de commenter sur place ou à distance.

- Informations complémentaires
  - Le livestream commence 15 minutes avant le début de chaque match. Le streaming doit être prêt au moins 30 minutes avant le début du match.
  - Le commentateur, le commentateur à distance et la régie du club recevant effectuent un test des commentateurs 45 minutes avant le début du match à des fins de contrôle.
  - Cockpit de l'événement :
    1. L'Event Cock-pit doit être utilisé dans l'« Asport Manager Tool » pour le contrôle du stream ingest.
    2. Dans l'Event Cockpit, l'événement peut être prolongé et terminé. Ceci est de la responsabilité du club recevant. A prendre en compte en particulier en cas de mort subite lors des playoffs/playouts ou en cas de retards prolongés.
  - Contrôle du flux :

Pendant toute la durée du match, le responsable de la production du club recevant doit contrôler la qualité du son et de l'image du stream via swissleague.tv. En cas d'incidents particuliers, le responsable de production du club recevant est tenu de contacter immédiatement le support du asport.
  - Pour des raisons de sécurité, un enregistrement de sauvegarde local doit être réalisé par le club recevant pour chaque match.

#### 4.2. Stream 2: 49ing

- Informations techniques sur le fournissement du signal:
  - Résolution: 1920x1080p
  - Framerate: 25
  - Bitrate (bytes/s): 6129032
  - H264 Profile: Baseline
  - Intervalle Keyframe: 2 secondes
  - si OBS supplémentaire
    1. Tune: zerolateness
    2. CPU Usage Preset: veryfast
- Contenu du stream
  - Caméra de guidage sans effectuer de zooms pour les gros plans
  - Tableau de score y compris horloge de match
  - Pas d'autres graphiques
  - Piste audio ambiance

#### 4.3. Stream 3: IMG Arena - Betting Stream

- Le fournisseur de paris a besoin du même flux que 49ing, mais plus petite (360p, 0.6Mbps). Scouting Feed / caméra de direction, pas de commentaire, ambiance, tableau de bord et horloge de match, pas d'autres graphiques.
- Encoder settings;
  - Vidéo
    1. Codec : h264
    2. Framerate : 25 fps
    3. Résolution : 640x360
    4. Débit binaire : 600kpbs
  - Audio
    1. Codec : AAC
    2. Canaux : stéréo
    3. Taux d'échantillonnage : 48000 hz

#### 4. Débit binaire : 128kbps

- Le benchmark de latence est de 12sec de bout en bout et de 3sec du site. Si possible, il faut utiliser des paramètres de faible latence.
- La Stream Key pour le Betting Stream est fixe à partir de la saison 2024/25. Le Stream doit toutefois être diffusé via SRT.

#### 5. Positions de la caméra

Les clubs sont tenus de mettre à disposition les positions de caméra correspondantes au standard de production suivant.

##### 2+2 (Regular Season & Playoffs):

K1 = Guide de la caméra

K2 = Caméra GP basse (au milieu de la patinoire, près de la bande ou à côté de C1)

+2 = Caméra arrière fixe

#### 6. Caméras de la porte arrière

Le club est en collaboration avec Bildsector à tout moment responsable du bon fonctionnement, de l'entretien automatique et de la mise à disposition en temps voulu des caméras de la porte arrière. Les caméras fixes de la porte arrière sont la propriété des clubs et sont gérées par eux.

#### 7. Places de commentateurs

Le club recevant doit mettre à la disposition des commentateurs (à domicile et à l'extérieur) des postes de commentateurs équipés avec une vue imprenable sur l'ensemble du terrain. Le fichier Excel « Commentateur invité » permet de déterminer si le club à l'extérieur commente à distance ou sur place. Il permet également de savoir combien de personnes seront présentes pour commenter. Il est impératif que les commentateurs et la régie du club recevant se mettent d'accord suffisamment tôt, mais au plus tard à 12h00 le jour du match.

#### 8. Les billets d'entrée ou les cartes d'accès au stade

Les commentateurs du club en déplacement ont accès gratuitement aux stades de la Sky Swiss League, pour autant que leur équipe joue. Le club en déplacement en fait la demande au club recevant 24 heures avant le début du match. Une concertation précoce entre les commentateurs et la régie du club recevant reste toutefois impérative.

#### 9. Interviews de joueurs et d'officiels

En Sky Swiss League, au moins deux interviews sont réalisées par match et publiées ensuite sur swiss-league.tv. Une interview est réalisée avec un joueur/coach du club recevant et une autre avec le club recevant. Les interviews flash d'après-match ont lieu au bord de la patinoire ou sur la glace, à proximité de la bande. Aucun objet (seau, bâton, valise, bidon, etc.) provenant de la zone des bancs des joueurs ne doit être placé sur cette surface. Les interviews ont lieu devant le mur d'interview officiel du club recevant. La manipulation du mur d'interviews, son installation correcte et sa mise à disposition sont assurées par le club recevant. Le club recevant, en collaboration avec le club visiteur, a la responsabilité de s'assurer que les intervieweurs des deux équipes se présentent à l'interview.

Les interviews peuvent être réalisées directement dans le livestream ou être téléchargées ultérieurement. Dans les deux cas, les interviews doivent cependant être publiées sur [swissleague.tv](https://www.swissleague.tv) sous forme de vidéo unique.

## 10. Catalogue des sanctions

### 10.1. Remarques préliminaires sur le catalogue des sanctions

Au cours de la saison 2023/24, de plus en plus de problèmes majeurs sont apparus dans les productions des clubs de Sky Swiss League. Ces problèmes concernaient en premier lieu les commentateurs (qualité des commentaires, 2e commentateur non disponible ou 2e commentateur non prêt au début du match, etc.) ainsi que des problèmes de production sur place dans le stade.

Le contrat passé avec le partenaire média Sky stipule que tous les matchs seront commentés en deux langues. Ces conditions contractuelles n'ont pas été respectées lors de chaque match de la saison 2023/24. En raison de ces problèmes, l'équipe d'assistance de Sky a dû faire face à un surcroît de travail important et la retransmission des matchs de la Sky Swiss League ne correspond plus aux exigences de Sky. Sky a donc sérieusement envisagé une résiliation anticipée du contrat pour la fin de la saison 2023/24.

Lors de l'assemblée de la Sky Swiss League du 13.02.2024, il a été décidé à l'unanimité par décision de la ligue d'introduire des sanctions financières pour les clubs qui ne remplissent pas les exigences en matière de streaming (voir décision de la ligue du 13.02.2024 « Sanction streaming »). Un « plan d'amélioration » a été élaboré en collaboration avec Sky en vue de la saison 2024/25.

Afin que la qualité requise puisse être garantie pour la saison 2024/25, la directive « Catalogue des amendes pour le streaming » doit être introduite pour la saison 2024/25.

### 10.2. Montants du catalogue des sanctions

Problème/incident	
Pas de commentateur à domicile	CHF 2'000
Pas de commentateur à l'extérieur	CHF 1'500
Le commentateur à domicile ou à l'extérieur n'intervient pas dès le début du match	CHF 1'000
Qualité du son du commentateur	CHF 1'000
Qualité d'image insuffisante	CHF 1'000
Problèmes techniques dont l'origine peut être clairement attribuée à un club	CHF 2'000

### 10.3. Décision & commission de décision

Si une sanction est prise à l'encontre d'un club conformément au présent règlement, l'incident est discuté (jusqu'à 12h00 le lendemain) au sein de la commission de décision et une décision est ensuite prise. La commission de décision, composée d'un représentant du département Leagues & Cup, d'un représentant d'asport et d'un représentant de Sky, a la compétence de décider si une amende doit être prononcée ou non. Les amendes sont prononcées par la SIHF et facturées au club par le département Leagues & Cup après l'incident correspondant. L'argent des amendes alimente la cagnotte globale de la Sky Swiss League, qui est versée à tous les clubs de manière égale à la fin de la saison.

### 10.4. Possibilité de recours & commission de recours

Le club sanctionné a la possibilité, dans les 12 heures suivant la réception de la décision écrite, de déposer un recours par écrit (par e-mail suffit) contre la décision de l'organe de décision, y compris les motifs. La commission de recours, composée du CEO de la SIHF et du Director Leagues & Cup,



## Règlement TV-Infrastructure



décide en dernier ressort si le recours est accepté ou rejeté. La décision de la commission de recours est définitive et ne peut pas faire l'objet d'un recours ou d'un appel.

### **11. Entrée en vigueur**

Le présent règlement a été approuvé lors de l'assemblée de la ligue SL du **19.06.2024**. Le règlement entre en vigueur à partir de la saison 2022/23 et remplace les versions précédentes du règlement.